

NOTICE

Aide au premier équipement professionnel des Apprentis

I. DÉFINITION

L'**aide au premier équipement professionnel** est destinée aux Apprentis formés dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et en première année d'exécution de contrat. Elle permet aux jeunes d'être dotés d'un premier équipement professionnel individuel, nécessaire au bon déroulement de leur formation, et dont le coût représente un frein voire un renoncement à la formation. Chaque Apprenti est équipé une seule fois pour la durée du cycle de sa formation.

Cette aide est une ressource attribuée par les **OPCO** (*loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel*). Sa gestion est assurée par **FormaSup Auvergne**.

II. LES BÉNÉFICIAIRES

Pour être éligible, vous devez :

- ▶ Avoir signé un contrat d'apprentissage dans une entreprise privée
- ▶ Être inscrit dans l'une des formations du CFA FormaSup Auvergne
- ▶ Être en première année d'exécution de votre contrat d'apprentissage

III. CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE

Cette aide est composée de deux types d'équipements :

- ▶ **Les équipements professionnels spécifiques** : achetés et acquis par l'Apprenti et remboursés ultérieurement par FormaSup Auvergne à sa demande. Ces équipements permettront à l'Apprenti de suivre sa formation dans de bonnes conditions.
- ▶ **Les équipements professionnels numérique** : FormaSup Auvergne a acquis des ordinateurs portables qu'il mettra à disposition des Apprentis durant la durée de leur formation. Les équipements prêtés à l'Apprenti seront alors rendus au CFA à la fin de la formation.

ATTENTION : L'aide ne peut être demandée que pour un seul type d'équipement (spécifique ou numérique)

Cette aide est soumise à l'accord de prise en charge de l'OPCO de l'entreprise de laquelle vous évoluez et l'attribution d'un montant allant de **0€ à 500€ maximum**.

Un contrat peut obtenir un accord de pris en charge différente dans une même formation et même groupe.

La validation de votre dossier par l'équipe Formasup ne signifie pas que votre remboursement sera accordé. Cela restera sous condition du montant accordé par l'OPCO.

1) Les équipements professionnels spécifiques

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des équipements professionnels spécifiques par formation identifiés par vos responsables de formation. Seuls les équipements mentionnés dans le tableau sont éligibles à l'aide.

INTITULÉ DE LA FORMATION	ÉQUIPEMENT ÉLIGIBLES
BUT Management de la Logistique et des Transports (BUT MLT-MSCC)	Chaussure de sécurité
BUT Management de la Logistique et des Transports (BUT MLT-MSCD)	Chaussure de sécurité
BUT Informatique (BUT INFO-RACDV)	Ordinateur portable puissant avec une carte graphique dédiée
BUT Génie Biologique - Agronomie (BUT BIO-AGRO)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gants de protection ▶ Blouse blanche coton ▶ Casque de sécurité ▶ Gilet de sécurité ▶ Chaussures de sécurité ▶ Bottes agricoles ▶ Petits outils agricoles (sécateurs, scies manuelles, tarières...)
BUT Génie Biologique – Sciences de l'Environnement et Ecotechnologies (BUT SEE)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gants de protection ▶ Blouse blanche coton ▶ Casque de sécurité ▶ Gilet de sécurité ▶ Chaussures de sécurité ▶ Bottes agricoles ou bottes coquées ▶ Cuissardes / waders respirants ▶ Petits outils agricoles (sécateurs, scies manuelles, tarières...) ▶ Gilets orange ▶ Casques anti-bruit
BUT Chimie (BUT CHIMIE ANA)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Blouses ▶ Lunettes ou sur-lunettes ▶ 1 boîte de 100 gants nitrile à usage unique
BUT Génie Biologique (BUT BIO-BMB)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Blouses blanches de laboratoire ▶ Lunettes de protection (qualité optique)
BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (BUT MMI)	Licence d'un an du logiciel "Adobe Creative Cloud All Apps (multi-plateforme, français)"

LP Développement de Projets de Territoires – Agent de Développement Durable (LP ADD)	Équipements audio-visuel
Concepteur Développeur d’Applications (CDA HB)	Ordinateurs
Concepteur Développeur d’Applications (DWWM)	Ordinateurs
Concepteur Développeur d’Applications (DDUI)	Ordinateurs
Diplôme d’État de Psychomotricien (PSYCHO)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Matériel de motricité fine et globale ▶ Matériel et batteries de tests ▶ Jeux (boîte à sons, mémos, ...) <p><i>Pour toute autre demande concernant du matériel pour cette formation, merci de faire valider un tableau détaillé des équipements souhaités (photo, utilisation, prix, ...) par l’ISRP qui nous transmettra le tableau validé.</i></p>
Diplôme d’État de Masseur-Kinésithérapeute	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Table de massage pliante professionnelle ▶ Blouse
Master 2 Chimie (M2 CHIMIE)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Blouse ▶ 1 paire de lunettes ▶ Chaussures de sécurité
ING ISIMA – 1 ^{ère} année	Ordinateurs

Sont exclus de l’aide :

- ▶ Fournitures scolaires : livres pédagogiques, trousse, ...
- ▶ Les consommables : cartouches d’encre, ...
- ▶ Les équipements sportifs

POUR TOUTES LES AUTRES FORMATIONS, AUCUN ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE N’EST NÉCESSAIRE.

2) Les équipements professionnels numériques

Le seul critère pris en compte pour obtenir cette aide sur l’équipement numérique est l’impact financier des coûts représentés par l’achat de ces équipements par rapport au revenu du jeune. Les équipements mis à disposition par le CFA sont uniquement des ordinateurs portables.

CETTE AIDE EST VALABLE POUR TOUTES LES FORMATIONS.

IV. LE FINANCEMENT

- ▶ **Les équipements professionnels spécifiques** : le CFA en cèdera la propriété à l'Apprenti à l'issue de la formation. Le CFA remboursera le jeune à hauteur du forfait de premier équipement perçu, sur présentation de factures.
- ▶ **Les équipements professionnels numérique** : ces équipements sont prêtés par le CFA. Ce dernier en conservera la propriété afin de pouvoir le mettre à disposition auprès d'autres Apprentis.

V. TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Le demandeur doit envoyer dans **un mail unique**, toutes les pièces justificatives, au CFA FormaSup Auvergne, à l'adresse suivante :

contact@formasup-auvergne.fr

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES :

⚠ L'aide ne peut être demandée que pour un seul type d'équipement (spécifique ou numérique)

DATE LIMITE DES DEMANDES : 15 DÉCEMBRE

1) Pour les demandes d'équipements spécifiques

- ▶ Contrat d'apprentissage
- ▶ RIB
- ▶ Facture(s) d'achat nominative(s)

Pour les apprentis inscrits à l'ISRP, votre liste doit être transmise directement à votre responsable de formation.

2) Pour les demandes d'équipements numériques

- ▶ Contrat d'apprentissage
- ▶ Attestation de responsabilité civile de l'année en cours

Un chèque de caution d'un montant de 350€ vous sera demandé lors de la signature de la convention de prêt, une fois réception des éléments demandés ci-dessus.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail :

Tél : 04 73 10 00 87

Mail : contact@formasup-auvergne.fr